

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1127S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n° 202

1 euro

janvier - février 2025

Déposé le 20 / 02 / 25

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Le bureau départemental
du SNUDI-FO 13
vous présente ses meilleurs vœux
pour cette nouvelle année!**

**Dès le 16 janvier 2025, la mobilisation pour la
défense de notre statut, de nos salaires, de nos
conditions de travail se traduit par la
mobilisation des AESH !**

**Dès février 2025, ce sont les mobilisations carte
scolaire dans toute la France !**

**Résister, revendiquer, reconquérir,
se regrouper pour voir aboutir nos
revendications sont des mots d'ordre d'une
brûlante actualité en cette nouvelle année.
Le SNUDI FO 13 vous invite à vous organiser
pour défendre vos droits et participer à la vie du
syndicat, en y adhérant.**

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

► **Le budget Bayrou adopté sans vote par 49-3 !
Un budget inacceptable pour les personnels de
l'Education Nationale !**
► **Carte scolaire : défense de nos conditions de
travail et du droit à l'éducation pour les élèves !**
Calendrier **page 3**

Fiches "enquête syndicale"
disponibles sur notre site
www.snudifo13.org
pour permettre aux représentants FO
de défendre votre école
lors des instances carte scolaire.

**La mobilisation des AESH
se poursuit !**

➔ **RIS AESH visio
spécial pause méridienne
jeudi 27 février 14h**

(lien sur le site du SNUDI FO 13)

page 2

➔ **pétition AESH
(en feuille affichable)**

page 5

2025, j'adhère au SNUDI FO 13 !

Bulletin d'adhésion

page 4



La mobilisation des AESH se poursuit pour : aucune perte de salaire et aucune dégradation des conditions de travail pour les personnels et de scolarité pour leurs élèves !

Nouvelle RIS "AESH-Pause méridienne" jeudi 27 février 14h en visio.

(lien publié sur le site du SNUDI FO 13)

350 signatures collectées sur la pétition en dix jours !

Les AESH, qui se battent "pour un vrai statut, un vrai salaire", se mobilisent pour défendre leurs conditions de travail et leur salaire, en gardant leur contrat pendant la pause méridienne, soutenus par le SNUDI FO 13.

En effet, la loi du 27 mai 2024 permettant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne a amené certaines municipalités des Bouches du Rhône à annoncer l'arrêt des contrats mairie sur la pause méridienne le 28 février. Le non renouvellement de ces contrats aurait entraîné pour les AESH une perte d'environ 30% des revenus, et pour les parents des enfants en situation de handicap, la nécessité de trouver d'autres solutions de garde de leurs enfants pendant ce temps méridien. A cela s'ajoute la crainte des enseignants, des AESH et des parents, que la DSDEN 13 intègre les 8 heures de la pause méridienne aux 24 heures hebdomadaires, diminuant d'autant la prise en charge sur le temps de classe des élèves et remettant en cause les droits des enfants.

Les AESH, avec le SNUDI FO 13, se sont réunis et ont pris des décisions : pétition revendicative, demandes d'audience mairies de Marseille et Châteauneuf les Martigues et DSDEN ...

La Mairie de Marseille, a finalement renouvelé les contrats jusqu'au 4 juillet 2025. Nous attendons la réponse de la Mairie de Châteauneuf les Martigues. Par contre, la DSDEN laisse le flou planer sur la prise en charge de l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne. (*lire le compte-rendu d'audience sur le site*). Donc, quelques avancées qui restent insuffisantes pour les AESH, en particulier, leur situation à la rentrée 2025, sachant que Mme Borne, ministre de l'Education Nationale, a annoncé, mi-février, la signature d'un décret permettant de "*reprendre la rémunération des AESH sur la pause méridienne*".

Les AESH continuent de se mobiliser à la rentrée de ces congés et une nouvelle RIS visio est organisée le 27 février.

-> **Une nouvelle audience à la DSDEN 13 permettra de poser à nouveau les deux revendications** définies lors de la RIS du 28 janvier : un temps supplémentaire d'accompagnement humain lors de la pause méridienne, en dehors des heures notifiées par la MDPH, un accompagnement effectué par des AESH volontaires, pour un contrat de 32h dont 8h sur pause méridienne.

-> **Concernant la mairie de Marseille**, suite au courrier de Mr Payan, maire de Marseille, adressé aux AESH en date du 6 février qui écrit "*je tiens donc à vous garantir, en l'absence de budget affecté par l'Etat, le maintien de vos contrats*", la question lui sera posée du maintien effectif de ces contrats en attendant la prise en charge par l'état, en particulier à la rentrée 2025/2026.

Aujourd'hui, les AESH n'ont en effet aucune garantie pour la prochaine rentrée. Leur incertitude demeure ainsi que celle des enseignants et des parents.

Comme nous le disons dans la pétition, que ce soit la mairie, que ce soit la DSDEN 13, c'est à eux de répondre aux deux revendications définies par les AESH : aucune perte de salaire pour les AESH et aucune dégradation des conditions de travail pour les personnels et de scolarité pour leurs élèves.

Continuons à faire signer la pétition !

Préparons la RIS du 27 février, envoyez des délégués de vos écoles y participer !

Budget Bayrou 2025

Le budget Bayrou, adopté sans vote par 49-3 : un budget inacceptable pour les personnels de l'Education Nationale !

Ce budget prévoit 32 milliards d'économies sur les services publics.

L'enveloppe budgétaire de la fonction publique baisse de 11 %, ainsi que celle de la santé (-11 % aussi). Les seuls ministères qui voient leurs dotations augmenter sont le régalien : la justice, l'immigration, la sécurité et l'armée.

■ Pour les fonctionnaires, c'est l'austérité à tous les niveaux :

- Gel du point d'indice pour 2025 !
- Suppression de la GIPA (garantie individuelle pouvoir d'achat) pour 2025
- Et si les trois jours de carence sont abandonnés, la retenue de 10 % du traitement en cas de maladie est maintenue ! Scandaleux !

Qui peut accepter, étant malade, de choisir entre se soigner et être payé 90 % ou aller travailler malgré la maladie, quitte à contaminer ses collègues et les élèves !

Le SNUDI FO 13 avec la confédération FO revendique :

- Augmentation immédiate de 10 % du point d'indice
- Rattrapage de 28,5 % depuis 2000
- Maintien de notre traitement à 100 % en cas de maladie !

■ Le budget Bayrou, c'est aussi les fermetures de classe, les postes indispensables non créés, une carte scolaire catastrophique ! ...

Carte scolaire

Le SNUDI FO 13 appelle à se mobiliser, à envoyer des délégations d'écoles, pour revendiquer les annulations de fermetures de classes et les ouvertures nécessaires. Le SNUDI-FO 13 accompagnera toutes les délégations et exigera qu'elles soient reçues.

Calendrier

- GT Carte scolaire lundi **24 février** (Présentation du projet de fermetures/ouvertures par le DASEN)
- **Instances décisionnelles :**
 - > CSASD (Comité Spécial Administration Départemental-Carte scolaire) le jeudi **27 février**.
(Vote du projet de la carte scolaire 2025 par les organisations syndicales représentées)
 - > CDEN (Comité Départemental Education Nationale) le vendredi **28 février** (vote de la carte scolaire par les fédérations de parents, les représentants des élus locaux et les organisations syndicales)
- **Instances décisionnelles de repli :**
 - > CSASD le jeudi **6 mars**
 - > CDEN le vendredi **7 mars**

Fiches "enquête syndicale" disponibles sur notre site www.snudifo13.org pour permettre aux représentants FO de défendre votre école lors des instances carte scolaire.

Préparons la mobilisation pour

- L'annulation des 470 suppressions de postes du budget Bayrou !
- La création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, créer des postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés et ouvrir des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- L'abandon de tous les projets de fusion des différents types de remplaçants !

Sommaire : P1 : Titres / P 2 : AESH / P 3 : Budget, Carte scolaire / P 4 : adhésion / P 5 : pétition AESH



SNUDI-FO 13

contact@snudifo13.org 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13 www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Bulletin 2025

⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli par voie postale ou par mail**

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

..... Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon : [....] / Je suis : .Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. .AESH. .Contractuel.

Déjà adhérent l'année précédente : .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO (Date et signature) :

⇒ **Carte 2025 : calcul du montant de cotisation**

66% crédit d'impôt
sous réserve dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2026

Cotisation de base : son **montant total** est **en gras** dans la case correspondant à votre situation.

Pour info : elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels (montant indiqué sous le total).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. Ecoles	91 € (5,75)	127 € (8,75)	136 € (9,50)	142 € (10,00)	154 € (11)	157 € (11,25)	166 € (12)	178 € (13)	190 € (14)	202 € (15)	214 € (16)
Hors Classe	190 € (14)	199 € (14,75)	214 € (16)	229 € (17,25)	238 € (18)	250 € (19)	253 € (20)				
Classe Except.	214 € (16)	229 € (17,25)	241 € (18,25)	256 € (19,5)	265 € (20,25)	271 € (20,75)	277 € (21,25)				
Instituteurs									145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)

Retraités	moins de 1500 €	1500 à 2000 €	plus de 2000 €
	90 €	112 €	133 €

AESH	Dispo, congé parental	Contractuel
48 € (2,17)	50 €	91 € (5,75)

Majoration éventuelle : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ **Je règle ma cotisation**

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2025, vers fin de mois
Mois 2025 (non encore commencés) et montants :

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2025, possible jusqu'au mois d'octobre
[Compte : IBAN FR76 1027 8089 7100 0215 7620 121 [BIC CMCIFR2A] **Echéancier ordonné à votre banque** :

Mois de 2025	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct
Montant										

Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2025 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement : **Date** **Signature**

